



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

L'impact environnemental de la norme en milieu contraint : exemples de droit colonial et analogies contemporaines / sous la direction de Éric de Mari et Dominique Taurisson-

Mouret

éd. Victoires, 2012

cote : 58.417

Cet ouvrage collectif est la publication des actes d'un séminaire du même thème tenu précédemment à Montpellier où le groupe d'Histoire du droit des colonies a choisi d'étudier les effets du droit aussi bien sur les terres et les hommes de l'espace colonial français que de la métropole. Les différents auteurs ont ainsi cherché à combiner différentes approches méthodologiques d'observation. En arpentant l'Afrique, Madagascar, le Liban, la Guyane ou la France ; territoires marqués par leur diversité, leur histoire et des statuts hétérogènes, ils ont nourri des études de cas et mis en résonance un certain nombre de thèmes déterminants ; construction, restructuration, fractionnement et soustraction de territoires (réserves intégrales, aménagement de l'espace métropolitain), protection et administration des ressources (droit forestier, droits de chasse et de l'eau), appréhension de l'altérité, appropriation et « sécurisation » du foncier (système concessionnaire), influence des facteurs économiques sur la gestion des nuisances industrielles.

L'ouvrage est divisé en quatre grandes parties. Chaque partie débute par une introduction présentant le thème dans son ensemble suivie de deux à quatre interventions axées sur des expériences locales et apportant des exemples, des réponses ou des interrogations au thème débattu.

La première partie traite des *connaissances et acteurs : deux clés de la norme environnementale*. Pour comprendre les enjeux de la construction de la norme, particulièrement de la norme environnementale, il faut prendre en compte 1. la connaissance précise du fonctionnement des systèmes considérés et 2. la négociation sociale de la norme. Comment intégrer la consultation des populations indigènes et pouvoir envisager les réserves naturelles intégrales tout en respectant la tradition des droits d'usage ? L'expérience de la sécurisation du foncier forestier à Madagascar par exemple montre tout le cheminement entrepris et ses limites afin de préserver des droits réels au profit des collectivités et des communautés locales.

La deuxième partie traite du problème de l'hétérogénéité (des colonies) et de l'homogénéité (du projet colonial), de la singularité et de l'uniformité, du relativisme culturel et de l'universalisme dans la mise en place de la norme, sous le titre *L'épreuve de l'étranger, la norme environnementale et sa traduction*.



Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).

Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

En matière de protection de l'environnement, on a longtemps cru que la science pouvait présenter des seuils ou des plafonds de tolérance de la nature à la pollution fondés sur des certitudes. Or, il n'en est rien. D'autre part, les mécanismes communautaires (Union européenne) ont longtemps incité à une uniformisation et une intensification de la production (agrandissement des exploitations) tout en donnant une préférence à certaines subventions (ex : préférence donnée au lait de vache sans considération des espaces et des territoires). Aujourd'hui, cette conception est remise en cause. Après avoir créé des openfields par remembrement, on incite à reconstruire du parcellaire bordé de haies et de buissons pour les oiseaux et le petit gibier. Mais face aux critiques, un nouveau fractionnement des territoires peut aussi avoir des conséquences tout aussi critiquables. Deux exemples ; celui des États acceptant les cultures d'OGM et des États interdisant leur usage. Autre exemple, celui des maires intervenant au judiciaire contre l'implantation des antennes-relais de téléphone mobile au nom du principe de précaution.

Au droit de l'environnement se pose aussi le problème de l'intérêt général environnemental (théorème de Coase). Le droit de l'environnement est un ensemble curieux, récent, dont l'objectif est de poser les règles assurant la protection, l'utilisation de l'environnement. Il bénéficie des règles communautaires, de lois, de travaux scientifiques, de revues. Mais l'auteur lui oppose celui de l'intérêt général environnemental comme étant une notion reliée à celle d'ordre public pouvant entraver le droit de propriété, la liberté contractuelle ou encore la liberté du commerce et de l'industrie, sous le contrôle des juges souverains. Une liaison impossible entre l'économie et la nature. Le "*théorème de Coase*" étant l'un des points de départ de l'analyse économique du droit de l'environnement, l'auteur termine en traitant des "*effets négatifs externes*" en évoquant plusieurs situations contradictoires. Nous retiendrons un seul exemple : une entreprise pollue et détruit la faune et la flore d'une rivière ; pris dans le débat économique le problème se pose de la manière suivante : la valeur des poissons perdus est-elle supérieure ou inférieure à la valeur de la production de l'entreprise ?

La troisième partie concerne l'*appropriation de l'eau et ses enjeux*. Comment articuler contraintes naturelles et production normative ? L'exemple du Liban montre comment les différents pouvoirs en place durant le passé ont tenté de résoudre la difficile équation entre accès aux ressources (eau et foncier), développement économique et aménagement des territoires depuis la domination ottomane (1516-1919), la période mandataire française au levant (1920-1943), l'affirmation de l'indépendance nationale libanaise jusqu'à la période de reconstruction (1990-2000). Besoins collectifs et intérêt général semblent incompatibles avec la logique des réseaux communautaires. La collusion d'intérêts entre une bureaucratie hydraulique et des élites nationales et locales et des communautarismes est telle qu'il s'est créé une opposition à plusieurs échelles entre la région de Beyrouth, le couple littoral-montagne et les régions périphériques et sans aucune avancée démocratique. Le "*château d'eau*" du Moyen-Orient semble s'être vidé alors que le stress hydrique touchant l'ensemble des pays méditerranéens est imminent.

Si l'appropriation de l'eau par l'État colonisateur au nom de l'intérêt général n'a pas bouleversé les habitudes indigènes tout en garantissant à tous un accès à l'eau, quel est l'impact de la norme en milieu contraint aujourd'hui en France ?



Académie des sciences d'outre-mer

Les Français sont particulièrement sensibles aux enjeux écologiques et de santé publique liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Aussi le droit à l'eau est-il un bon terrain d'observations de l'impact de la norme environnementale en milieu contraint et c'est ainsi que la politique publique de l'eau en France s'est imposée au fil des années comme une référence au niveau international.

La quatrième et dernière partie a pour titre : *les colonies, laboratoire d'expérimentation ?*

Quel a été l'impact environnemental des contrats de concession ? En Algérie le peuplement par les colons a bouleversé les paysages et les structures agricoles. En Indochine, les grandes plantations d'hévéas ont modifié considérablement l'économie de la région. Certaines des cultures introduites constituent aujourd'hui une des forces économiques des anciennes colonies, à la condition que la norme juridique soit bien pensée en prenant appui sur l'expérience locale et non l'inverse.

Un autre sujet important abordé et nous terminerons notre revue par celui-ci est le passage *du droit de chasse à la protection des espèces*. Dans les colonies, le droit de chasse s'est inspiré de la législation métropolitaine en réglementant le permis de chasse, les armes autorisées, certaines dates de non-chasse, le commerce des produits de chasse, etc. Ainsi la protection des animaux a commencé par certaines interdictions avec une attention particulière portée à certaines espèces menacées puis petit à petit la notion de la protection de la nature est apparue dans les années 1930 avec la création de réserves, refuges et parcs nationaux. Et petit à petit avec la reconnaissance d'espaces sanctuarisés, la protection de la nature accompagne un engouement écologique et éthologique croissant qu'attestent des films ethnographiques où le végétal et l'animal prennent de plus en plus de place à côté des populations.

Ouvrage dense, très spécialisé qui peut se lire partiellement selon les tropismes de chacun mais qui *conduira les lecteurs à s'interroger sur la capacité des hommes à produire un droit pour l'avenir car c'est aux frontières du temps, de l'espace et de l'esprit que celui-ci se recompose.*

Clément Mathieu